

# RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le dispositif « **Programme de réussite éducative** » vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative. Le dispositif n'est pas un programme de soutien scolaire. Il ne se substitue pas aux missions et actions assurées en ce sens par l'école. De la même manière, les intervenants bénévoles ou salariés des associations ne doivent se substituer ni aux parents ni aux professionnels des domaines éducatifs, sociaux ou médicaux.

## **Les principaux objectifs de ce dispositif sont : la réussite scolaire, l'intégration sociale et l'épanouissement personnel**

Le programme de réussite éducative permet l'accompagnement social et éducatif d'un enfant ou d'un adolescent présentant des signes de fragilités par une approche globale et par le regard croisé de l'ensemble des éducateurs et des professionnels du territoire (Education Nationale, assistants sociaux, médecins scolaires, prévention spécialisée, ...) selon :

- Une période définie,
- Par un référent de parcours,
- Avec l'accord et en lien avec la famille
- En mobilisant le réseau partenarial du territoire,
- Par des ressources propres au dispositif mantais de Réussite Educative.

Le dispositif « **Programme de réussite éducative** » s'adresse à toute famille de Mantes-la-Jolie dont l'enfant, âgé de 2 à 16 ans, habite dans un quartier politique de la Ville (Val Fourré) et/ou est scolarisé au sein d'un établissement classé en REP ou REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire.)

Les enfants et adolescents concernés (sur avis de l'équipe pluridisciplinaire) sont ceux qui :

- Requièrent une attention individuelle du fait de **difficultés croisées**, dans une perspective de prévention précoce ;
- Présentent des **besoins d'accompagnement personnalisé** auxquels les actions existantes dans l'établissement ou le quartier ne répondent pas de façon suffisante ;
- Se trouvent à **une étape importante de leur parcours scolaire** comme l'entrée au **CP** ou en **6ème** et présentent des difficultés, ou risquent le **décrochage scolaire**.

A Mantes-la-Jolie, une dizaine d'associations prend en charge les enfants. La Ville coordonne, participe au financement et contrôle la conformité de l'accompagnement avec les chartes nationale et départementales qui les encadrent (à consulter sur le site de la Préfecture des Yvelines :

[www.yvelines.pref.gouv.org](http://www.yvelines.pref.gouv.org) (<http://www.yvelines.pref.gouv.fr/>)

).

### **Lieux et horaires des séances de soutien scolaire à Mantes-la-Jolie**

**Les séances ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 17h à 19h ou de 17h30 à 19h30, pendant les périodes scolaires, le samedi de 8h30 à 12h, dans des locaux associatifs ou dans les Centres de vie sociale.**

**Chaque intervenant de niveau Bac minimum encadre un groupe de 6 jeunes deux fois par semaine.**

### **Les partenaires :**

Associations ACM, APCIA, APEP, CFCY, EIAPIC, Éveil Mat'-Ins, KJPF, Myosotis, SDL, Sport Attitude.

